

CONTINUITÉ ÉCOLE-COLLÈGE

Le conseil école-collège au service
des savoirs fondamentaux

Conseils aux personnels de directions,
aux IA-IPR et IEN, aux directions d'école

Le lien entre école et collège vise la fluidité et la sécurisation du parcours des élèves ainsi que l'efficacité des relations des acteurs du premier degré et second degré.

Il s'agit d'établir un véritable continuum de l'école au collège qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Socle Commun.

La progression et l'harmonisation des exigences pédagogiques (méthodologie, pratique d'évaluation), construites dans le cadre du conseil école-collège, sont des leviers essentiels pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Les éléments essentiels pour assurer cette continuité :

- ▶ Rappeler les incontournables du conseil école-collège
- ▶ Partager le pilotage entre chef d'établissement et IEN (et l'inspecteur du 2^d degré pour les collèges en Éducation prioritaire ou en Contrat local d'accompagnement)
- ▶ Organiser le CEC en définissant de manière explicite la place et rôle des enseignants
- ▶ S'appuyer sur les évaluations nationales pour bâtir une stratégie
- ▶ Prendre en compte les diverses instances de l'établissement dans un souci de complémentarité
- ▶ Mener des projets en s'appuyant sur des principes "inspirants"



Rappeler les incontournables du conseil école-collège

- Le champ de compétence du conseil école-collège s'étend à tous les élèves de l'école et à tous les élèves du collège : par conséquent, il ne se limite pas à la liaison CM2 – 6^e.
- La représentativité des équipes enseignantes du collège et des écoles est à équilibrer (du cycle 1 au cycle 4).
- Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre premier et second degrés.
- Il se réunit au moins deux fois par année scolaire.
- En fonction des sujets traités, la participation d'un IA-IPR constitue un appui pour les pilotes et les équipes.

Documents et textes de références à consulter :

- ▶ Cadrage national (Éduscol – [La liaison entre l'école et le collège](#)).

Partager le pilotage entre le chef d'établissement, l'IEN (et l'inspecteur du 2^d degré pour les collèges en Éducation prioritaire ou en Contrat local d'accompagnement)

Des incontournables en termes de pilotage :

- Définir en commun des priorités de travail prenant en compte les spécificités locales et les besoins des élèves.
- Élaborer ensemble un calendrier annuel.
- Prévoir un programme qui doit laisser la place aux initiatives des équipes enseignantes.
- Identifier les personnes ressources qui peuvent apporter leur expertise (conseillers pédagogiques, directeurs adjoints chargés de Segpa, enseignants spécialisés, coordonnateurs de discipline, de niveau, de cycle, Ulis...).
- Promouvoir la complémentarité 1^{er} degré/2^d degré : entre polyvalence et expertise disciplinaire.
- Envisager des formations inter-degrés et partager les expériences de formation dans les équipes.

Place et rôle des enseignants dans le conseil école-collège

Le conseil école collège est coanimé par le chef d'établissement et l'IEN (et l'inspecteur du 2^d degré pour les collèges en Éducation prioritaire ou en Contrat local d'accompagnement) et nécessite une rencontre de préparation en amont.

Points d'attention :

- Le CEC ne doit pas être entendu comme un conseil d'école ou de cycle mais une instance pédagogique spécifique.
- Il est important d'inviter des enseignants représentants de chacun des 4 cycles d'enseignement avec un ordre du jour du conseil, qui doit être cohérent et adapté au regard des membres invités.



- Il est important de veiller aux techniques d'animation pour que ce temps soit dynamique pour les équipes :
 - organiser la salle de manière à mixer les différents personnels enseignants, (par exemple : réaliser des chevalets 1^{er} degré/2^d degré et les positionner l'un après l'autre pour une salle en "U") ;
 - inciter les prises de paroles des professeurs d'école et des professeurs de collège en permettant le débat et les échanges pédagogiques ;
 - laisser un temps de travail en petit groupe sur un temps donné avec un objectif ciblé (ex. déterminer les sujets pour les conseils de cycle 3).

L'utilisation des évaluations nationales dans les CEC

Le conseil école-collège est un lieu d'analyse des évaluations nationales et un temps pour déterminer les axes prioritaires de travail de l'année scolaire.

Quelques conseils pour nourrir le CEC :

- Situer les évaluations nationales dans le processus des apprentissages en amont ou en aval et les mettre en lien avec les autres types d'évaluations de classe ou dans le collège.
- Comprendre et échanger sur les causes des difficultés et des réussites des élèves en les contextualisant et en réfléchissant sur les habitudes de travail des élèves.
- Prioriser les thématiques de travail retenues et les problématiser dans le contexte de l'établissement et des écoles.
- Se fixer des objectifs simples et réalisables.
- Expliciter les modalités d'accompagnement des enseignants sur ce sujet (formation, visites croisées, organisation du travail dans les conseils de cycle 3 et dans les conseils pédagogiques...).
- Construire collectivement une feuille de route CEC annuelle voire pluriannuelle s'inscrivant dans les axes du projet du collège et de la spécificité de chacune des écoles de secteur.

Complémentarité des instances et des dispositifs

Pour réaliser les objectifs fixés en CEC, plusieurs leviers sont possibles pour permettre le travail collectif des enseignants sur la continuité du parcours de l'élève et les actions vers les élèves

À l'école :

- Conseil de cycle 3/conseil des maîtres.
- Constellations inter-degrés.
- Animations pédagogiques spécifiques en circonscription.

Et pour les élèves...

- APC/soutien renforcé pour les élèves.
- Projet spécifique de classe, de cycle.

Au collège :

- Conseil pédagogique.



- Intervention des IA-IPR.
Cesce.

Et pour les élèves...

- Heure de soutien.
- Groupes de besoin.
- Devoirs Faits.
- Accompagnement personnalisé.
- Projet spécifique interdisciplinaire.

À partager avec tous :

- CNR Éducation – Notre école, faisons-la ensemble.
- Évaluation des écoles et des établissements.
- Partenariat avec des structures culturelles/associatives.
- Formation inter-degrés/FIL.
- "École Ouverte" - Stage de réussite.
- Labellisation : E3D, EFG, Euroscol, ÉduSanté (à venir).
- Mentorat/tutorat ou lien "Grands Frères Grandes Sœurs".

Quelques conseils pour éviter l'essoufflement des projets et des équipes :

- Éviter l'éparpillement, le "tout est dans tout" ou la notion de tuyaux d'orgue.
- Définir une stratégie de pilotage afin d'appréhender les instances dans une perspective ciblée et collaborative.

Par ex. : établissement labellisé EFG, quelles actions avec les écoles de secteur au regard des différences de résultats aux évaluations nationales ? Comment partager les pratiques sur la résolution de problème ?

- Plébisciter des approches transversales en relation avec des apprentissages disciplinaires

Par ex. : la place de l'écrit des élèves dans toutes les disciplines ; comment enrichir le vocabulaire dans toutes les disciplines ?

- Réguler les actions dans l'année et en faire un bilan sans reconduction systématique à l'année N+1 : un projet a une durée de vie limitée.

Projets/principes "inspirants"

À partir d'exemples d'expériences vécues ailleurs, de l'analyse des besoins des élèves, dégager des principes et des orientations pour construire des projets :

Quelques exemples d'orientations et principes :

- Définir des principes à retenir liés à la thématique (ex. de la compréhension de texte)
 - Avoir une définition commune en inter-degrés.
 - Interroger les pratiques pédagogiques à l'école et au collège.
 - Favoriser les débats au travers de la place de l'oral dans les classes.



- Pour une thématique donnée, décliner dans chacun des dispositifs des modalités de pratiques diverses :
 - Un projet de plusieurs classes en inter-degrés.
 - Des co-observations d'enseignants 1^{er} et 2^d degrés.
 - Des conseils de cycle 3 inter-degrés.
- Prévoir les modalités de communication aux parents :
 - Lors du bilan pédagogique en CA et en conseil d'école.

Ne pas oublier ... pour que la dynamique perdure !

- Être guidé par la réussite des élèves dans la continuité des parcours.
- Formaliser et garder trace de manière synthétique pour "transmettre" aux nouveaux.
- Faire du lien entre les diverses réunions pour éviter d'impliquer toujours les mêmes personnes et faciliter l'engagement des personnels.
- "Faire communauté"... vers des communautés apprenantes.
- "Savoirs fondamentaux / Pratiques fondamentales" en didactique, en pédagogie, par l'acquisition de gestes professionnels : rendre explicite ce que l'on fait dans les classes...



Cette production a été réalisée pendant l'année 2023-2024 par le groupe de travail académique sur les savoirs fondamentaux, constitué de la Direction de la pédagogie du Rectorat et des doyens, du Sepp d'inspectrices et d'inspecteurs IEN 1D, IEN 2D, IA-IPR de chefs d'établissements, de conseillers pédagogiques départementaux du 1^{er} degré.

